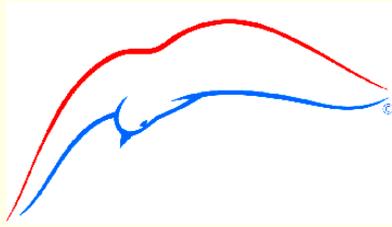


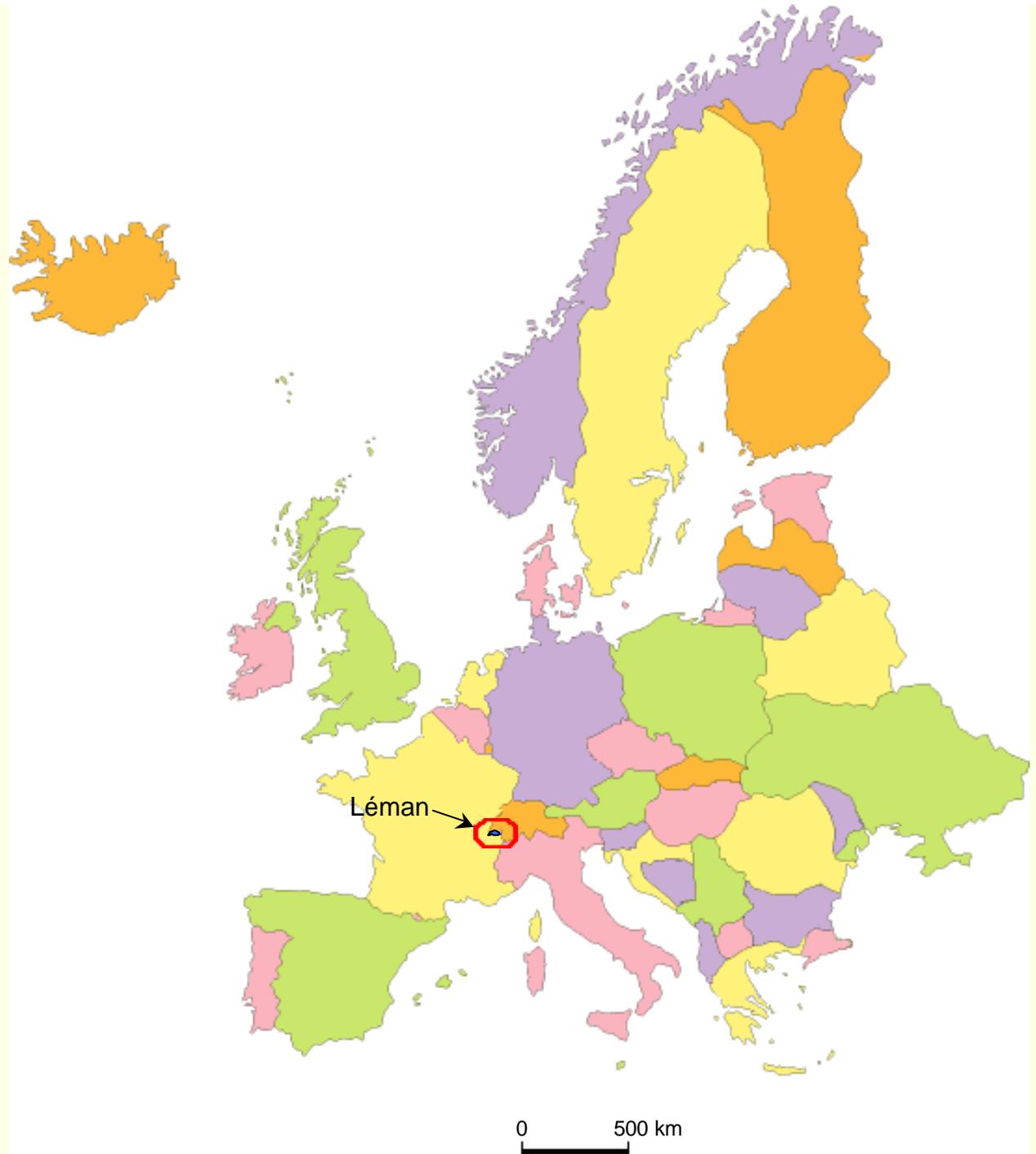
Commission internationale pour la protection des eaux du Léman (CIPEL)

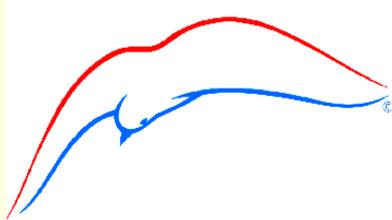
Rôle, organisation et actions

Réseau des organismes de bassins transfrontaliers
Thonon-les-Bains, 25-26 novembre 2002

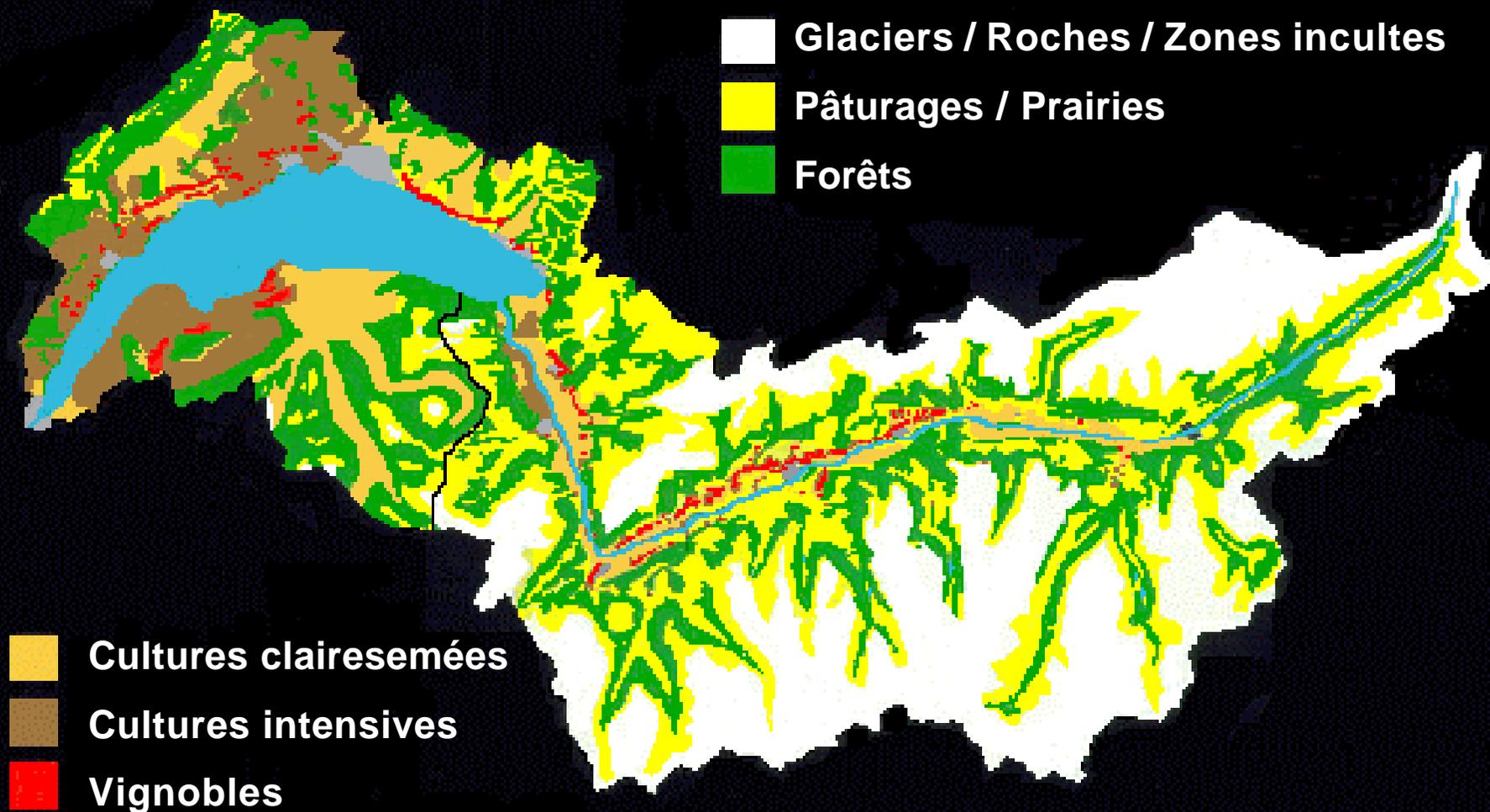


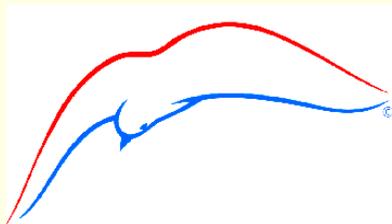
Situation géographique du Léman





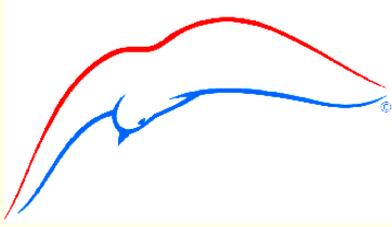
Utilisation du sol du bassin versant du Léman



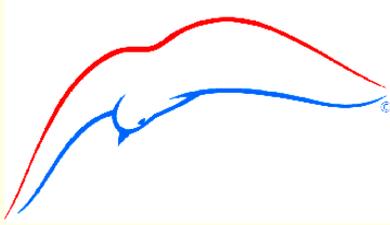


Historique

- 1957 - Premier programme d'études coordonnées
- 1960 - Premiers résultats inquiétants
- dès 1960 - Implication des Gouvernements français et suisse
- 16.11.1962 - Signature de la Convention créant la CIPEL
- 01.11.1963 - **Entrée en vigueur de la Convention**
- dès 1971 - Adoption de programmes quinquennaux d'études et suivis
- 1972 - Création d'un secrétariat permanent
- 18.11.1977 - **Entrée en vigueur de l'Accord sur l'intervention en cas de pollution accidentelle**
- 20.11.1980 - **Signature de l'Accord sur la déphosphatation**
- 24.10.1991 - Adoption du **1er Plan d'action** : « *Le Léman demain* »
- 26.10.2000 - Adoption du **2e Plan d'action** : « *Pour que vivent le Léman et ses rivières* »

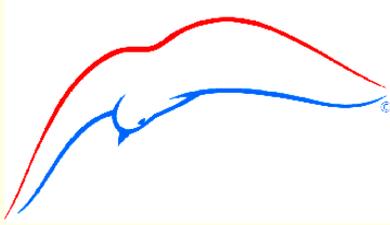


Rôle de la CIPEL



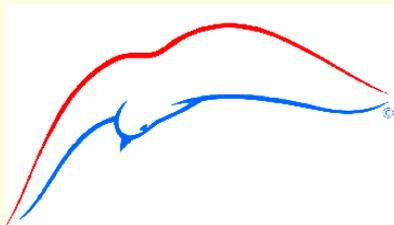
Organisme officiel franco-suisse chargé de :

- **surveillance de la qualité des eaux du Léman et du bassin lémanique,**
- **coordination et coopération dans le domaine de la politique et de la gestion de l'eau,**
- **études spécifiques,**
- **recommandations aux gouvernements,**
- **information et sensibilisation aux enjeux de la protection des eaux.**



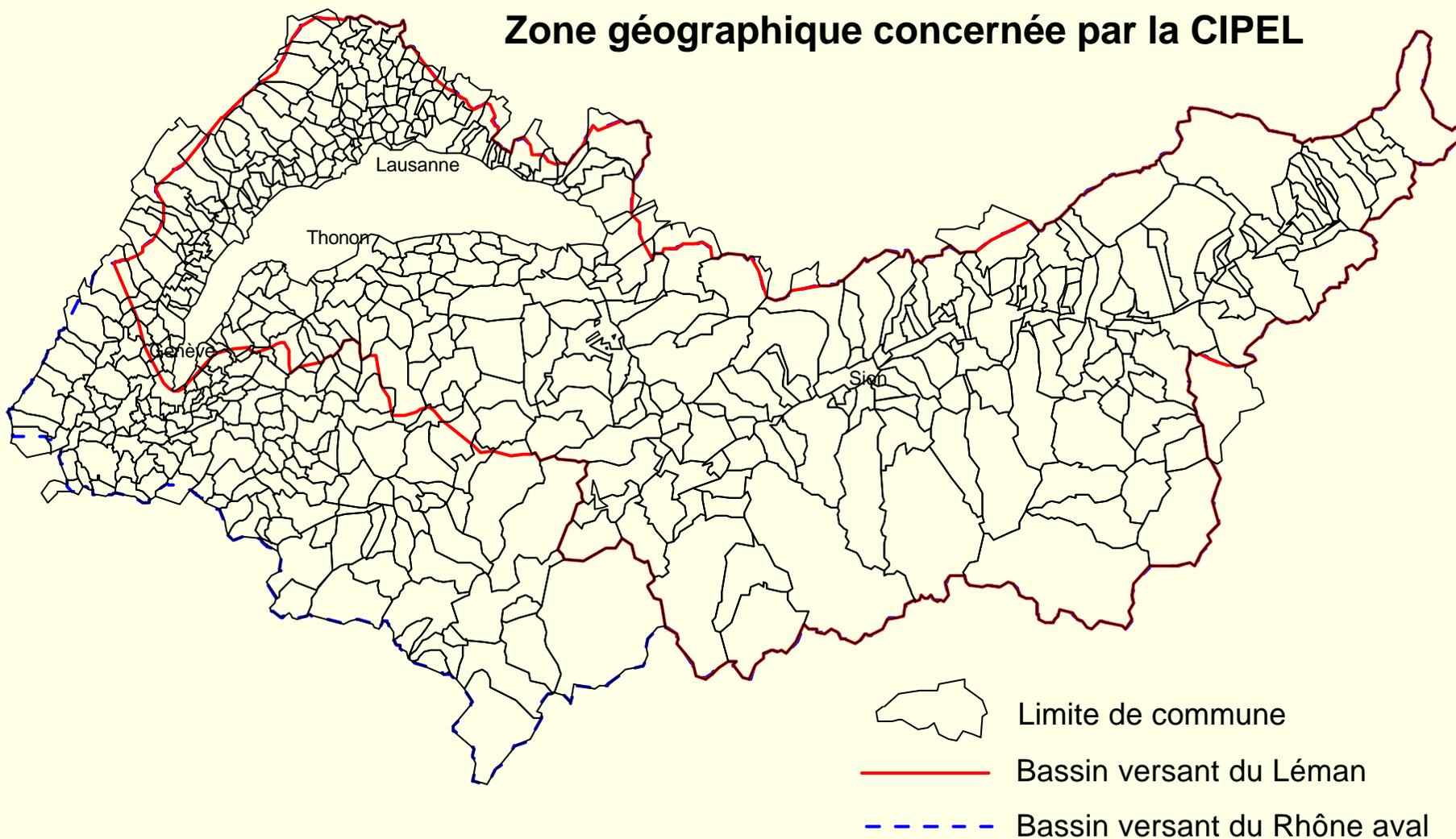
Zone géographique concernée par la CIPEL

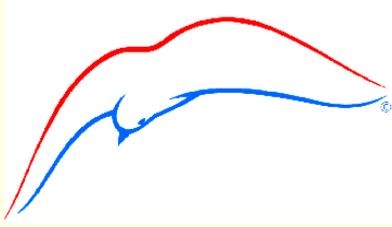




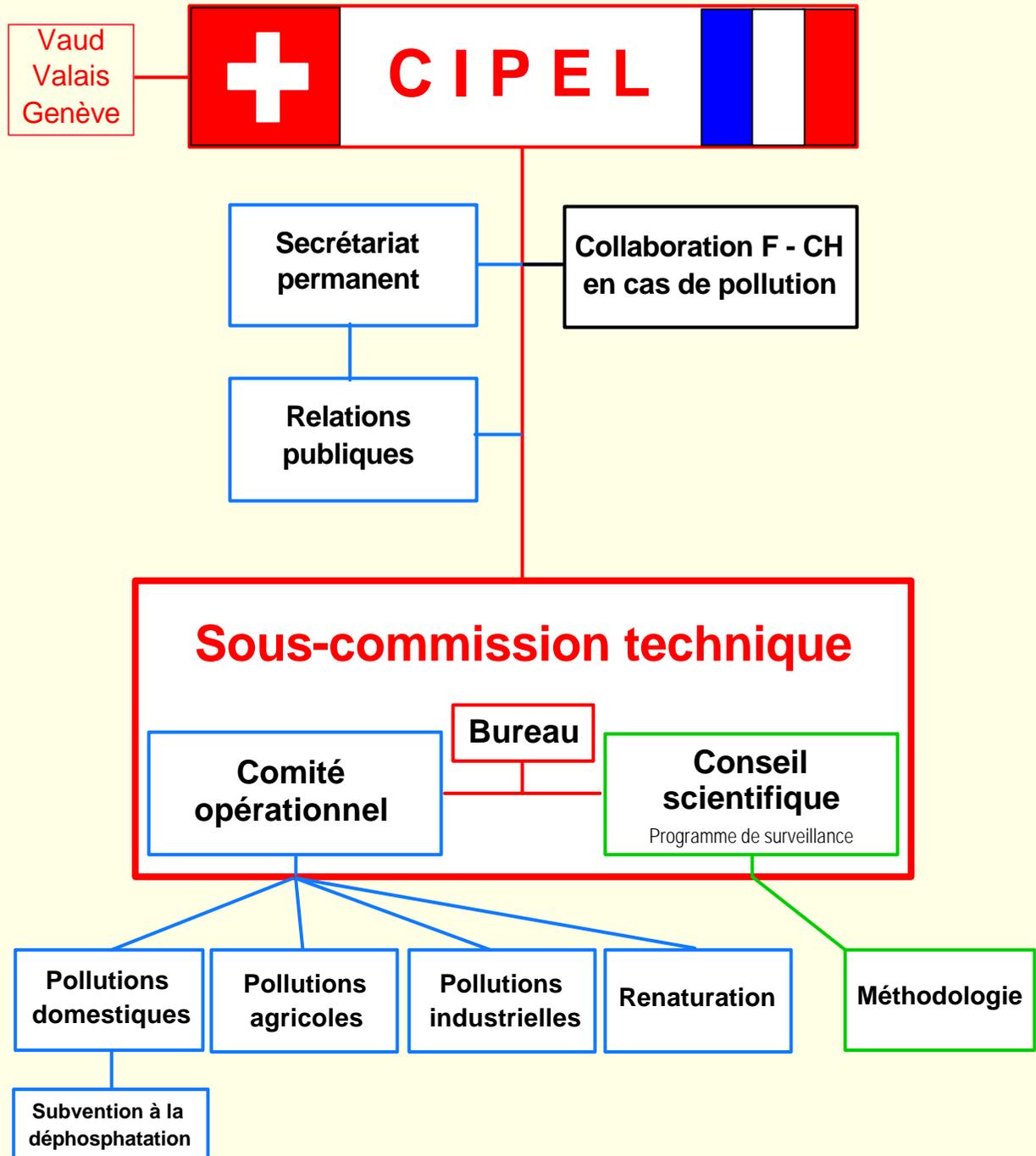
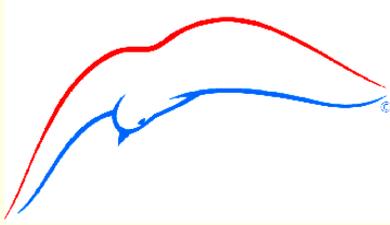
Etats :	Suisse	France
Cantons / Départements :	- Vaud - Valais - Genève	- Ain - Haute-Savoie
Communes : (571)	- 386	- 184

Zone géographique concernée par la CIPEL

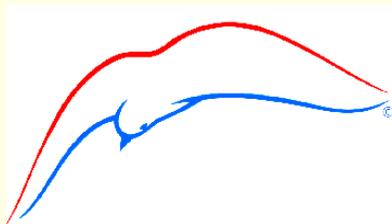




Organisation de la CIPEL



Organigramme de la CIPEL



La Commission internationale est formée de 16 membres

(8 pour la Suisse et 8 pour la France)

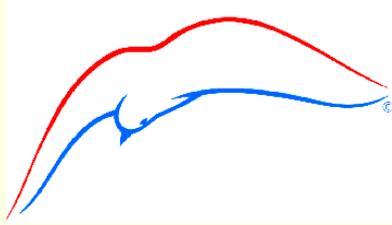
La présidence est assurée alternativement par les Chefs de délégation

Délégation française :

- **Un représentant du Ministère des Affaires étrangères**
- **Le Préfet de Région Rhône-Alpes**
- **Le Préfet du Département de l'Ain**
- **Le Préfet du Département de la Haute-Savoie**
- **Le Directeur de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse**
- **Un représentant du Conseil Régional Rhône-Alpes**
- **Un représentant du Conseil Général de l'Ain**
- **Un représentant du Conseil Général de la Haute-Savoie**

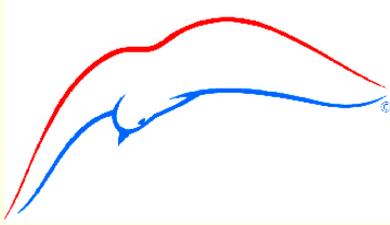
Délégation suisse :

- **Un représentant de l'Office fédéral de l'environnement, forêts et paysage**
- **Un représentant du Département fédéral des affaires étrangères**
- **Deux Conseillers d'Etat du Canton de Vaud**
- **Deux Conseillers d'Etat du Canton du Valais**
- **Deux Conseillers d'Etat du Canton de Genève**



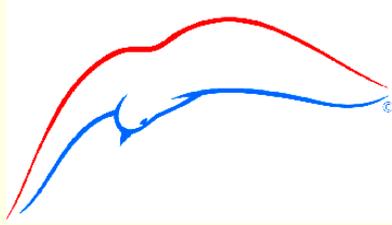
Le Comité opérationnel

- **Assure la bonne réalisation du Plan d'action, en particulier l'élaboration du Tableau de bord**
- **Suit l'état des actions dans les domaines de la CIPEL**
- **Propose des priorités d'action ou d'étude en collaboration avec le Conseil Scientifique et les groupes de travail.**



Le Conseil scientifique

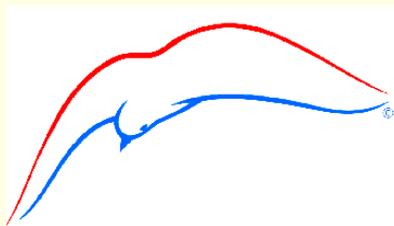
- **Elabore, suit et coordonne les programmes d'études et de recherches**
- **Participe à l'élaboration du Tableau de bord du Plan d'action**
- **Suit l'état du lac et des cours d'eau**
- **Rédige les rapports scientifiques annuels**
- **Assure une veille scientifique.**



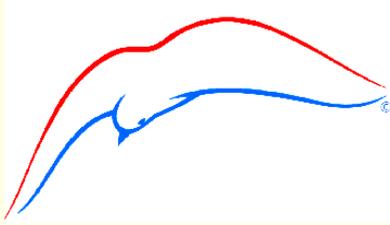
Les groupes de travail

- **Pollutions domestiques**
- **Pollutions agricoles**
- **Pollutions industrielles**
- **Renaturation**
- **Méthodologie**
- **Relations publiques**
- **Subvention à la déphosphatation**
 - + **Sous-groupes temporaires ad-hoc**
- **Collaboration franco-suisse en cas de pollution**





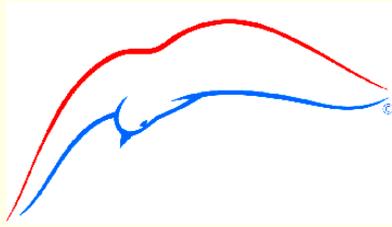
Les actions de la CIPEL



1962-1990 : concertation, harmonisation, coordination, mise en place des groupes de travail, programmes communs d'études et de recherches, recommandations pour l'assainissement, création d'une dynamique de collaboration ouverte et active entre partenaires internationaux.

1990-2000 : 1^{er} Plan d'action « *Le léman demain* »

Objectif : - diminuer la concentration en phosphore dans le lac de 50 %.

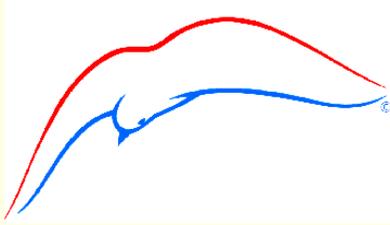


2001-2010 : 2^e Plan d'action « *Pour que vivent
le Léman et ses rivières* »

Objectif : - maintenir et poursuivre activement la
restauration écologique du lac et
des milieux aquatiques (extension au
bassin versant),

Moyens de suivi et d'évaluation :

- définition d'**indicateurs** environnementaux,
d'usage et d'actions.
- mise au point d'un **Tableau de bord**
du plan d'action.



Objectifs pour le milieu naturel

Phosphore

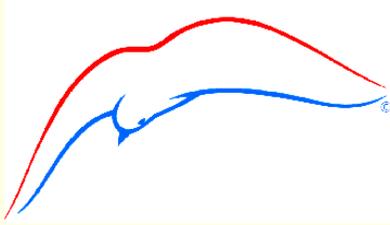
Abaisser sa concentration dans les eaux du lac.

Micropolluants

Limiter leur présence dans les eaux.

Rives et rivières

Améliorer leurs qualités écologiques.



Objectifs d'usage

Eau de boisson

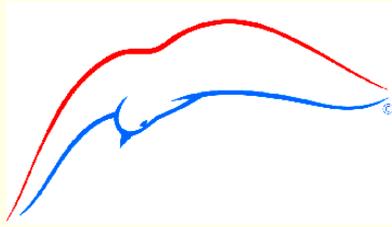
Utiliser l'eau du lac comme eau de boisson après traitement simple.

Poissons du lac et des rivières

Assurer la prédominance des poissons nobles.

Baignade et loisirs

Les pratiquer dans de bonnes conditions.



Moyens d'action

- à la source

- dans le domaine de l'assainissement

- dans le domaine agricole

- au niveau des rivières

- pour sensibiliser

ISSN 1010-8432



...pour que vive l'eau du Léman

RAPPORTS

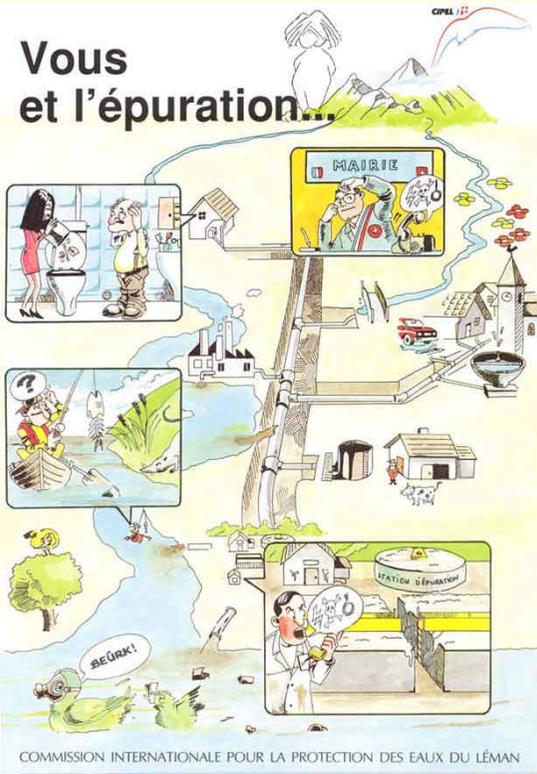
SUR LES ÉTUDES ET RECHERCHES ENTREPRISES DANS LE BASSIN LÉMANIQUE

PROGRAMME QUINQUENNAL 2001-2005

CAMPAGNE 2001

CONSEIL SCIENTIFIQUE DE LA COMMISSION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES EAUX DU LÉMAN

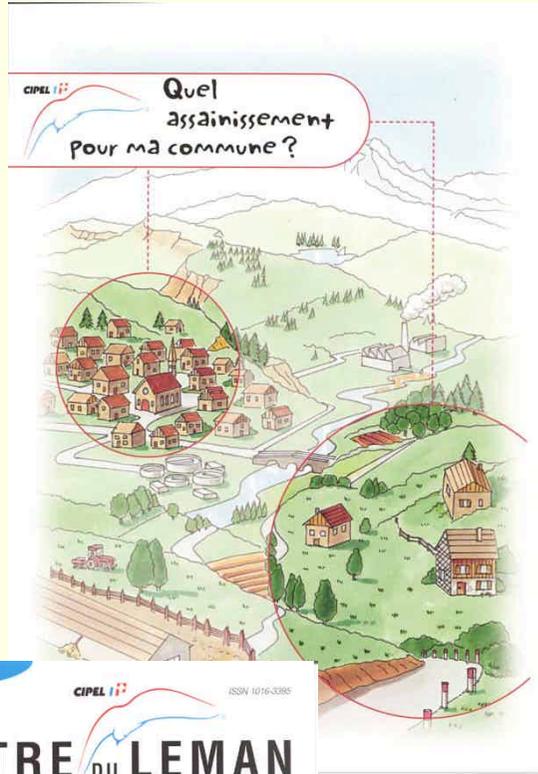
Vous et l'épuration...



Commission Internationale pour la Protection des Eaux du Léman

juin 2001

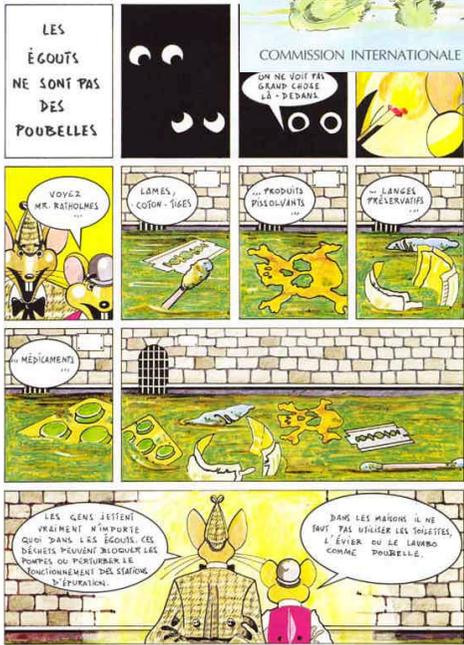
Quel assainissement pour ma commune ?



CIPEL

ISSN 1016-0385

LES ÉGOUTS NE SONT PAS DES POUBELLES



VOYEZ MR. RATHOLMÉS...

LAMES, COTON-TIGES...

... PRODUITS PISSELIANTS...

... LANGES PRÉSERVÉS...

MÉDICAMENTS...

LES GENS LETTENT VRAIMENT N'IMPORTE QUOI DANS LES ÉGOUTS. CES DÉCHETS PEUVENT ALORIS ENFONCER LES POMPES OU POURSUIVRE LE FONCTIONNEMENT DES STATIONS D'ÉPURATION.

DANS LES MAIRIES, IL NE FAUT PAS UTILISER LES TOILETTES, L'ÉVIER OU LE LAVABO COMME POUCELLE.

LETTRE DU LEMAN

BULLETIN D'INFORMATION DE LA COMMISSION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES EAUX DU LÉMAN

e-mail : cipe@cipe.org - Internet : www.cipel.org - Rédaction : CIPEL - Case postale 80 - CH-1000 Lausanne 12 - Tél. ++ 41 21 633 14 14

Etat du lac

Baisse du phosphore

Après une phase de stagnation, la quantité de phosphore dans les eaux de lac a repris sa tendance à la baisse en 2000. En un an, la concentration en phosphore a baissé de 36,5 ppb (36,5 microgrammes de phosphore par litre) à 29,2 en 1999, soit une diminution d'environ 20%.

L'objectif de la CIPEL pour 2010 est de réduire la concentration en phosphore à 20 ppb, une valeur sans risque pour l'environnement. Le fait, presque trois quarts des plages (75%) ont une eau de bonne qualité, c'est à dire impropre à la baignade bactériologique, et un quart des plages (25%) ont une eau de qualité moyenne.

Le pourcentage de plages avec une eau de bonne qualité est légèrement plus bas que l'an dernier (80% en 1999-2000). Mais la différence entre eau de bonne qualité et eau de qualité moyenne est faible et cette dernière ne présente aucun danger pour la baignade.

Sur les 91 plages recensées autour du Léman, une seule peut être polluée occasionnellement et une autre est malheureusement interdite à la baignade pour le moment.

Consultez notre carte des plages sur le site de la CIPEL www.cipel.org/



Phosphore : concentration moyenne pondérée et stock

Graphique de la concentration moyenne pondérée et du stock de phosphore dans le lac Léman de 1980 à 2000. L'axe des ordonnées représente la concentration en phosphore (ppb) et le stock de phosphore (t). L'axe des abscisses représente l'année. La concentration en phosphore a diminué de 36,5 ppb en 1999 à 29,2 ppb en 2000. Le stock de phosphore a également diminué de 1000 t en 1999 à 800 t en 2000.

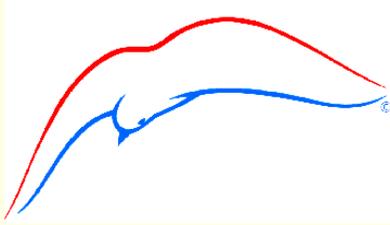


Tableau de bord

Suite à l'adoption du plan d'action 2001-2010, la Commission a décidé la mise en place d'un tableau de bord.

Ses buts :

- **Diriger et orienter la mise en œuvre du plan d'action,**
- **Suivre l'évolution des milieux aquatiques,**
- **Evaluer l'efficacité des actions,**
- **Mieux valoriser et diffuser l'information, en offrant une vision d'ensemble.**

Thème : 3. Pollution des eaux
Domaine : L 3.1 Etat trophique du lac (physico-chimie)
Sous-domaine : L 3.1.1 Indicateurs physico-chimiques

Etat octobre 2002



Objectifs du plan d'action 2001-2010

L'objectif principal est d'arriver à des concentrations en phosphore suffisamment faibles dans le lac pour permettre d'assurer la production d'eau potable à partir de l'eau du Léman, un peuplement piscicole de qualité, la pratique des activités de loisirs et touristiques (en particulier la baignade), et des concentrations en oxygène suffisantes dans les zones profondes, pour éviter que du phosphore ne ressorte des sédiments, et pour assurer la présence d'invertébrés (vers, insectes, crustacés) les plus sensibles, éléments de la chaîne alimentaire. L'évolution souhaitée est la suivante:

- Ramener la concentration en phosphore dans le lac à un niveau inférieur à 20 µgP/l.
- Maintenir des concentrations en oxygène toujours supérieures à 4 mgO₂/l dans les zones profondes.
- Phytoplancton (algues en suspension) : maintenir une production primaire moyenne inférieure à 200 gC/m² an.

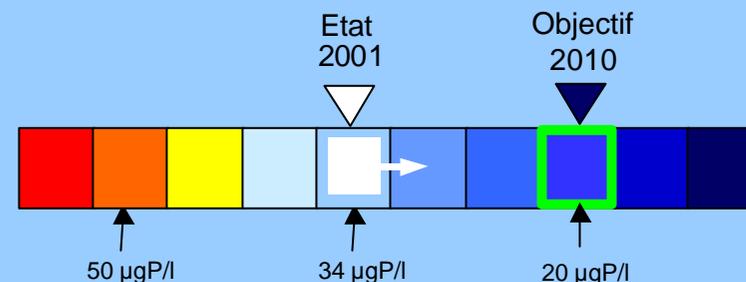
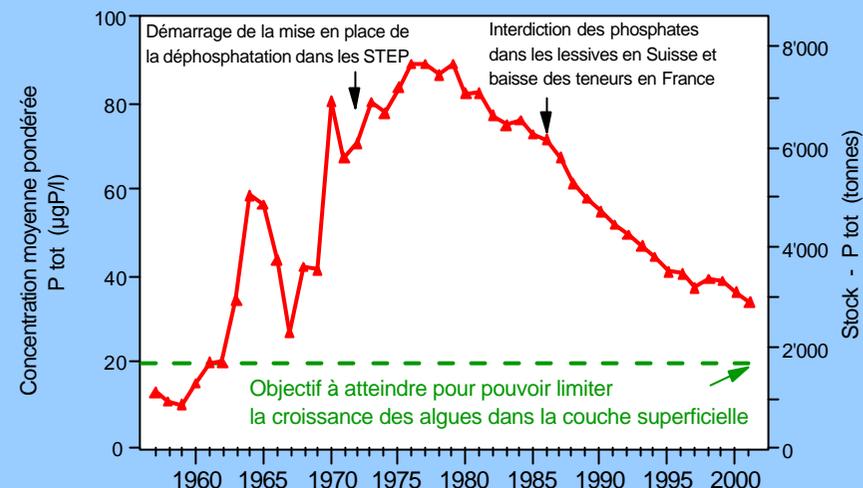
Indicateurs

- Concentration moyenne pondérée et stock de phosphore dans les eaux du lac
 Objectif : concentration inférieure à 20 µgP/l.
- Concentration en oxygène des eaux profondes
 Objectif : concentration toujours supérieure à 4 mgO₂/l
- Profondeur de la limite à 4 mgO₂/l
 Objectif : - 309 m
- Voir aussi les fiches L 4.1.1 et L4.1.2

Diagnostic

- Les stocks de phosphore dans le lac, après une diminution constante depuis la fin des années 70, avaient eu tendance à se stabiliser pendant les années 1997-1999. Depuis 2000, la diminution a repris.
- La concentration moyenne en 2001 est de 34.2 µgP/l, soit encore nettement supérieure à l'objectif à atteindre pour limiter la croissance des algues (20 µgP/l).
- Après 13 ans sans brassage complet du Grand Lac, l'hiver 1998/1999 a provoqué un brassage presque complet qui a entraîné une réoxygénation des eaux profondes. Depuis, il n'y a pas eu de brassage complet.
- La diminution des concentrations en phosphore n'a pour l'instant pas encore eu un effet direct sur la production primaire de phytoplancton.

Phosphore total (Grand Lac)



Concentration moyenne pondérée annuelle en phosphore total

Thème : 3. Pollution des eaux

Domaine : U 3.1 Eaux de baignade et loisirs aquatiques

Objectifs du plan d'action 2001-2010

L'objectif principal est de maintenir ou de rétablir une qualité des eaux et du milieu qui permette l'exercice des loisirs aquatiques et plus particulièrement de la baignade en milieu naturel. Une des vocations du Léman est de permettre aux riverains et aux touristes d'exercer des activités de loisirs, comme la pêche, la navigation ou la baignade dans les meilleures conditions possibles. Il faut :

- des conditions d'hygiène bactérienne de l'eau qui ne mettent pas en danger la santé publique (maintien ou retour en classe de qualité A (bonne) ou B (moyenne) pour l'ensemble des plages);
- des conditions de sécurité et de confort de baignade qui soient satisfaisantes : eau claire, absence de puces du canard, pas d'envasement ni d'envahissement des plages par les algues et les plantes aquatiques (macrophytes).

Les conditions d'hygiène de l'eau dépendent très directement de la contamination locale du milieu par des effluents domestiques et agricoles, épurés ou non, ou par des affluents contaminés.

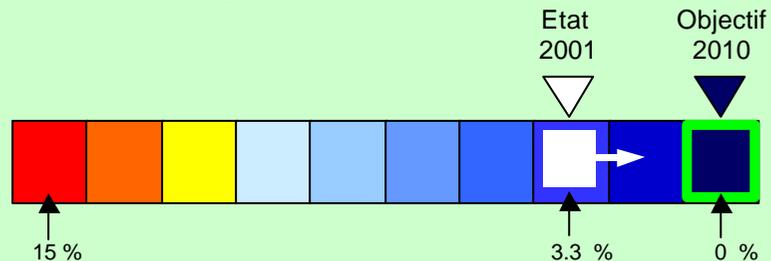
Indicateur

- Qualité bactériologique des plages basée sur l'analyse quantitative des bactéries indicatrices de contamination fécale (4 classes de qualité).

Objectif : toutes les plages en classes de qualité A et B.

Diagnostic

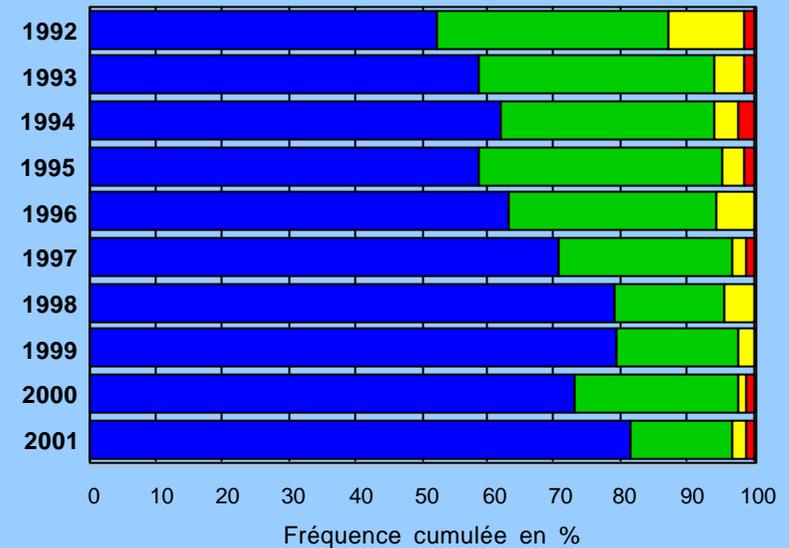
- La grande majorité des plages possède une bonne qualité bactériologique des eaux (classe A). De 1992 à 2001, cette proportion a augmenté de 50% à plus de 80%.
- Après une réduction importante, le nombre de plages de qualité bactériologique moyenne varie autour de 15%.
- Il reste quelques plages dans la classe C (eau momentanément polluée) et en classe D (mauvaise qualité).



Pourcentage des plages en classes C et D

Evolution de la qualité des plages du Léman

(93 plages)



Symboles	Classes de qualité	Recommandations
A. 	Eau de bonne qualité	
B. 	Eau de qualité moyenne	
C. 	Eau pouvant être momentanément polluée	Eviter de plonger, se doucher après le bain
D. 	Eau de mauvaise qualité	Ne pas se baigner

Classes de qualité de la CIPEL

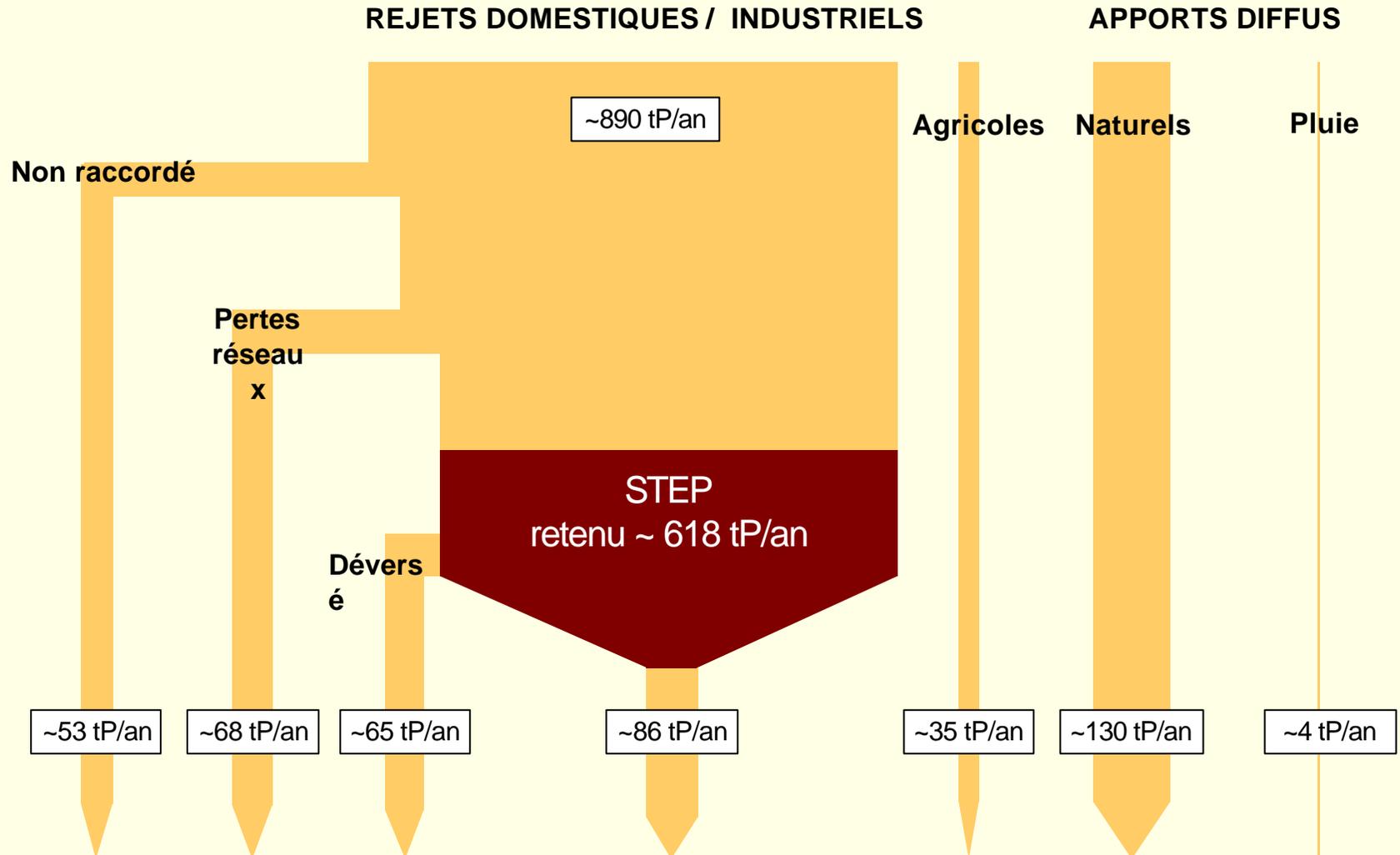
Thème : 3. Pollution des eaux

Etat octobre 2002



Domaine : L 3.1 Etat trophique (physico-chimie)

Sous-domaine : L 3.1.2 Bilan des apports en phosphore



La largeur des flèches est proportionnelle au flux (exprimé en tonnes de phosphore biodisponible par an).

Les chiffres résultent d'une estimation faite par la CIPEL en 1997 pour les apports diffus et en 2001 pour les parties domestique et industrielle.

Thème : 3. Pollution des eaux

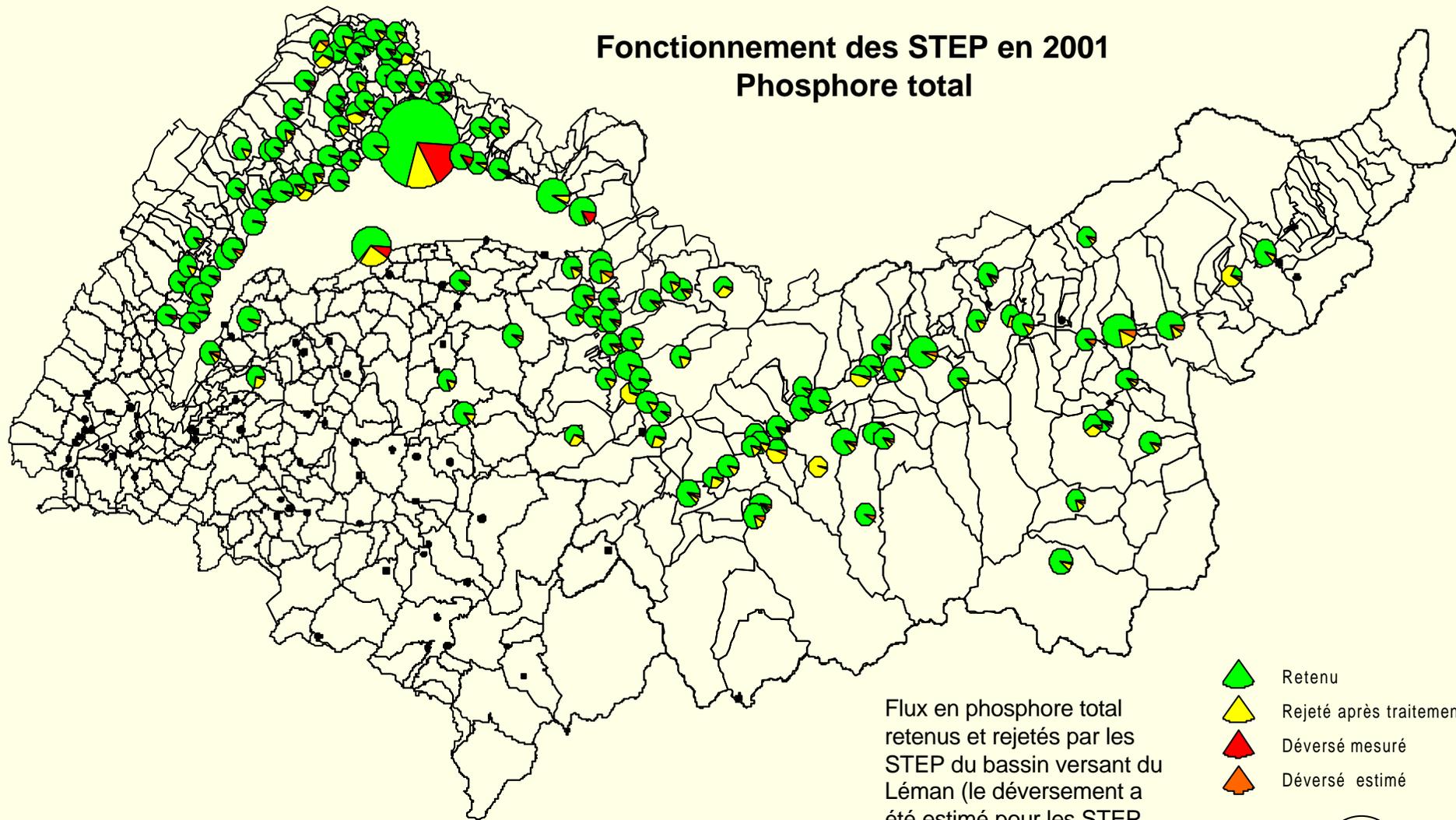
Domaine : L 3.1 Etat trophique

Sous-domaine : L 3.1.6 Epuration centralisée (STEP)

Etat octobre 2002

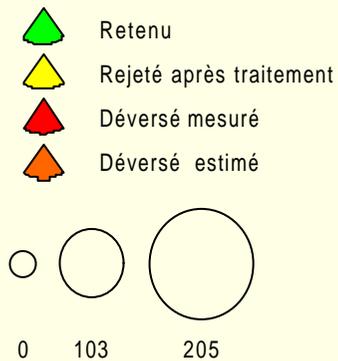


Fonctionnement des STEP en 2001 Phosphore total



 Bassin versant du Léman

Flux en phosphore total
retenus et rejetés par les
STEP du bassin versant du
Léman (le déversement a
été estimé pour les STEP
sans mesure)
En t P/a



Populations à raccorder par commune à fin 2001

